

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)

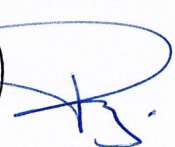


RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE MUNSTER
68140

1^{er} trimestre 2020

Les actes complets peuvent être consultés au secrétariat de la mairie de MUNSTER.

Affiché le 5/08/2020



Pierre DISCHINGER
Maire

SOMMAIRE 1^{er} TRIMESTRE 2020

1^{er} TRIMESTRE 2020	Pages
Séance du conseil municipal du 21 janvier 2020	3 à 6
Séance du conseil municipal du 18 février 2020	6 à 17
Séance du conseil municipal du 4 mars 2020	17 à 22
Arrêtés du Maire	23 à 24

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
21 janvier 2020	<u>Informations brèves du Maire</u> <u>Démolitions en cours - Bâtiments au Leymel et rue du Chemin de Fer</u> <u>Actualités CCVM</u> <u>Information : Statistiques 2019 État-civil</u> <u>Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2019 (source Pôle Emploi)</u>	-
21 janvier 2020	<u>Administration générale</u> <u>Délibération : Adoption du Rapport de CLECT sur l'élargissement de l'intérêt communautaire lié aux équipements culturels : médiathèque de la vallée de Munster et financement de la ludothèque</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le rapport rédigé par la CLECT lors de sa séance du 9 décembre 2019, en annexe 1 ; DE PRÉCISER que les charges transférées au titre du financement de la ludothèque et les charges transférées au titre de la médiathèque de la vallée de Munster s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020 ; DE NOTIFIER au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster la décision du conseil municipal ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à ces transferts de charges.	24/01/2020
21 janvier 2020	<u>Délibération : Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER l'armement des gardes champêtres.	24/01/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
21 janvier 2020	<u>Délibération : Création de deux postes permanents – Agents administratifs aux services techniques</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER à compter du 1^{er} février 2020, deux postes permanents d'agents administratifs aux services techniques relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}) ; DE PROCÉDER au recrutement de deux agents, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; DE PROCÉDER à la déclaration de création de postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ; D'ACTER que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.	24/01/2020
21 janvier 2020	<u>Délibération : Création de poste permanent – Technicien bâtiment / VRD</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER à compter du 1^{er} mars 2020, un poste permanent de Technicien Territorial principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}) ; DE PROCÉDER au recrutement d'un agent sur le poste, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; DE PROCÉDER à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ; D'ACTER que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.	24/01/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
21 janvier 2020	<u>Délibération : Création de poste permanent – Poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CRÉER à compter du 1^{er} mars 2020, un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 30 heures (soit 30,00/35^{èmes}) ; Ce poste comprend notamment les missions suivantes : • Assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants ; • Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. DE PROCÉDER au recrutement d'un agent sur le poste, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; DE PROCÉDER à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ; D'ACTER que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.	24/01/2020
21 janvier 2020	<u>Domaines</u> <u>Abrogation : Délibération du 24 octobre 2017 - Vente du bien 2a rue Jean Matter à MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE PRENDRE CONNAISSANCE de la décision de rétractation de M. et M^{me} Guillaume DE MAXIMY ; D'ABROGER la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2017 relative à la vente du bien 2a rue Jean Matter, à MUNSTER (68140) à M. et Mme Guillaume DE MAXIMY résidants 31b rue des Foulons à Strasbourg (67200).	24/01/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
21 janvier 2020	<u>Délibération : Vente de bien communal, 2a rue Jean Matter à MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE VENDRE le bien communal dénommé « SOLI » situé au 2a rue Jean MATTER à MUNSTER, cadastré section 18, parcelle n°44, à l'association ACCES, 9 rue des Chaudronniers à MULHOUSE (68100), représentée par Monsieur Jean-Marc BELLEFLEUR, Président, au prix de 320 000 euros (TROIS CENT VINGT MILLE EUROS), net vendeur, avec faculté de substitution au profit de la société dénommée SCI LA BRIQUE SOLIDAIRE, dont l'association ACCES est associée majoritaire. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente ; DE CHARGER la SCP Claude BAUER et Pascal MENDEL, titulaire d'un office notarial à 68270 WITTENHEIM, 23 rue du Périgord, de la rédaction de l'acte de vente selon la volonté de l'acquéreur.	24/01/2020
18 février 2020	<u>Informations brèves du Maire</u> <u>Information : Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u> <u>Information : Actions 2019 du Centre Communal d'Action Sociale</u> <u>Information : Démission de Madame Edith HUSSER, adjointe</u> <u>Information : Démission de Madame Isabelle JENNY, conseillère municipale</u>	-
18 février 2020	<u>Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u> <u>Information : Frais de géomètre</u>	-

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE	
18 février 2020			
Suite - <u>Information : Frais de géomètre</u>		27/02/2020	
Débiteur	Objet	Montant TTC	Observations
Philippe BERNAY	PV d'arpentage sur les parcelles cadastrées en Section 6 n°1, 287/4 et 288/5 et Sec 19 n°210 – régularisation d'emprise avec DOMIAL	2 520,00 €	
Philippe BERNAY	PV d'arpentage sur les parcelles cadastrées en Section 15 n°289/83, 293/84 et 296/84 – régularisation d'emprise avec DOMIAL	1 968,00€	
18 février 2020	<u>Délibération : Motion de soutien pour la commune Wintzenheim dans le dossier de dépollution du site du « lindane » (insecticide organochloré)</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER la motion de soutien de la commune de WINTZENHEIM ; DE DEMANDER instamment à l'État : • DE METTRE EN ŒUVRE rapidement toutes les mesures appropriées pour que le site ne soit plus du tout accessible, évitant ainsi l'occupation des terrains par les gens du voyage ; • D'ENGAGER dès maintenant les études nécessaires et mobiliser les ressources financières permettant de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la pollution due notamment au lindane ; • D'ETABLIR des moyens de communication avec les collectivités concernées, les riverains et la population afin d'être tenu informé de l'évolution du site, que ce soit dans la propagation ou non de la pollution, dans les études engagées ainsi que les travaux entrepris.	27/02/2020	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020	<u>Délibération : Demande d'intervention de l'ergonome du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE SOLLICITER l'intervention de l'ergonome, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention (annexe 12); D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Finances</u> <u>Délibération : Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2019</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ÉLIRE Monsieur WOLLBRETT, adjoint, Président de séance pour les votes portant sur les comptes administratifs.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte administratif 2019 – Service de l'Eau</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte administratif 2019 du service de l'Eau dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 1 – Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte de gestion 2019 – Service de l'Eau</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte de gestion 2019 du service de l'Eau.	27/02/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020		
Délibération : Affectation du résultat 2019 – Service de l'Eau		27/02/2020
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :		
D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :		
		Montants
POUR MEMOIRE		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		10 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		
Excédent		37 877,12
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019		47 877,12
AFFECTATION DU RESULTAT		
Affectation plus-values nettes de cessions (compte 1064)		
Affectation obligatoire (compte 1068)		
- à l'apurement du déficit d'investissement		
- aux réserves réglementées		
- à l'exécution des restes à réaliser		
Solde disponible affecté comme suit :		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		37 877,12
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)		10 000,00
18 février 2020	Délibération : Budget primitif 2020 – Service de l'Eau Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le budget primitif 2020 du service des Eaux dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'annexe 2 – Budget Primitif 2020 du Service des Eaux.	27/02/2020
18 février 2020	Délibération : Compte administratif 2019– Service d'Assainissement Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte administratif 2019 du service de l'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 3 – Compte Administratif 2019 du Service de l'Assainissement.	27/02/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
18 février 2020	<u>Délibération : Compte de gestion 2019 – Service d'Assainissement</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte de gestion 2019 du service de l'Assainissement.	27/02/2020																												
18 février 2020 <u>Délibération : Affectation du résultat 2019 – Service Assainissement</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : - D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit : <table> <tr> <th></th> <th>Montants</th> </tr> <tr> <td>POUR MEMOIRE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</td> <td>5 000,00</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Excédent</td> <td>9 293,17</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019</td> <td>14 293,17</td> </tr> <tr> <td><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'apurement du déficit d'investissement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- aux réserves réglementées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à l'exécution des restes à réaliser</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Solde disponible affecté comme suit :</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td>293,17</td> </tr> <tr> <td>- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)</td> <td>14 000,00</td> </tr> </table>				Montants	POUR MEMOIRE		Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		Excédent	9 293,17	EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	14 293,17	<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		- à l'apurement du déficit d'investissement		- aux réserves réglementées		- à l'exécution des restes à réaliser		<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	293,17	- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	14 000,00
	Montants																													
POUR MEMOIRE																														
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 000,00																													
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019																														
Excédent	9 293,17																													
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019	14 293,17																													
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>																														
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>																														
- à l'apurement du déficit d'investissement																														
- aux réserves réglementées																														
- à l'exécution des restes à réaliser																														
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>																														
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	293,17																													
- affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	14 000,00																													
18 février 2020	<u>Délibération : Budget primitif 2020 – Service d'Assainissement</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le budget primitif 2020 du service de l'Assainissement dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'annexe 4 – Budget Primitif 2020 du Service de l'Assainissement.	27/02/2020																												

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020	<u>Délibération : Compte administratif 2019 – SPANC (Service Public d’Assainissement non Collectif)</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D’APPROUVER le compte administratif 2019 du Service Public d’Assainissement Non Collectif dont la vue d’ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l’annexe 5 – Compte Administratif 2019 du SPANC.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte de gestion 2019 – SPANC</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D’APPROUVER le compte de gestion 2019 du SPANC.	27/02/2020
18 février 2020 <u>Délibération : Affectation du résultat 2019 – SPANC</u> 27/02/2020 Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D’AFFECTER le résultat d’exploitation comme suit :		
		Montants
POUR MEMOIRE		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		2 276,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		
Excédent		0,00
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019		2 276,99
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		
- à l'apurement du déficit d'investissement		
- aux réserves réglementées		
- à l'exécution des restes à réaliser		
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
- affectation à l'excédent reporté d’exploitation (ligne 002)		2 276,99

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020	<u>Délibération : Budget primitif 2020 – SPANC</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le budget primitif 2020 du SPANC dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'annexe 6 – Budget Primitif 2020 du SPANC.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte administratif 2019 – Énergie Photovoltaïque</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte administratif 2019 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l'annexe 7 – Compte Administratif 2019 – Energie Photovoltaïque.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte de gestion 2019 – Énergie Photovoltaïque</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte de gestion 2019 du budget annexe Energie Photovoltaïque.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Affectation du résultat 2019 – Énergie Photovoltaïque</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'AFPECTER le résultat d'exploitation comme suit :	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020		
Suite : Délibération : Affectation du résultat 2019 – Énergie Photovoltaïque		27/02/2020
		Montants
POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)		500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 Excédent		3 392,73
EXCEDENT CUMULE AU 31/12/2019		3 892,73
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u> <i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i> - à l'apurement du déficit d'investissement - aux réserves réglementées - à l'exécution des restes à réaliser <i>Solde disponible affecté comme suit :</i> - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)		3 392,73 500,00
18 février 2020	<u>Délibération : Budget primitif 2020 – Énergie Photovoltaïque</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le budget primitif 2020 du budget annexe Energie Photovoltaïque dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l' annexe 8 – Budget Primitif 2020 Energie Photovoltaïque .	27/02/2020
18 février 2020	<u>Information : Analyse financière – Budget général - Année 2019</u>	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Compte administratif 2019</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte administratif 2019 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 5 et 6 de l' annexe 10 – Compte Administratif 2019 – Ville de MUNSTER .	27/02/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020	<u>Délibération : Compte de gestion 2019 - Ville de MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le compte de gestion 2019 de la Ville de MUNSTER.	27/02/2020
18 février 2020 <u>Délibération : Affectation du résultat 2019 – Ville de MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'AFPECTER le résultat d'exploitation comme suit :		
		Montants
POUR MEMOIRE		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créiteur)		20 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019		
Excédent		688 109,79
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2019		708 109,79
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>		
<i>Affectation obligatoire (compte 1068)</i>		
- à l'apurement du déficit d'investissement		391 491,93
- aux réserves réglementées		
- à l'exécution des restes à réaliser		82 000,00
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>		
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		202 617,86
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		32 000,00
18 février 2020	<u>Débat d'orientations budgétaires de 2020</u>	27/02/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																									
18 février 2020		27/02/2020																									
<u>Délibération : Fonds de concours des communes aux travaux d'investissement sur les édifices cultuels et au cimetière – Année 2020</u>																											
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :																											
D'APPROUVER la participation 2020 aux frais d'investissement des édifices cultuels et du cimetière comme suit :																											
<table><tr><th>COMMUNES</th><th>EDIFICES CULTUELS</th><th>CIMETIERE</th><th>TOTAL</th></tr><tr><td>ESCHBACH-AU-VAL</td><td>0.00</td><td>1 091.00</td><td>1 091.00</td></tr><tr><td>HOHROD</td><td>0.00</td><td>1 032.00</td><td>1 032.00</td></tr><tr><td>LUTTENBACH</td><td>0.00</td><td>2 193.00</td><td>2 193.00</td></tr><tr><td>MUNSTER</td><td>0.00</td><td>13 603.00</td><td>13 603.00</td></tr><tr><td>TOTAUX</td><td>0.00</td><td>17 919.00</td><td>17 919.00</td></tr></table>				COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL	ESCHBACH-AU-VAL	0.00	1 091.00	1 091.00	HOHROD	0.00	1 032.00	1 032.00	LUTTENBACH	0.00	2 193.00	2 193.00	MUNSTER	0.00	13 603.00	13 603.00	TOTAUX	0.00	17 919.00	17 919.00
COMMUNES	EDIFICES CULTUELS	CIMETIERE	TOTAL																								
ESCHBACH-AU-VAL	0.00	1 091.00	1 091.00																								
HOHROD	0.00	1 032.00	1 032.00																								
LUTTENBACH	0.00	2 193.00	2 193.00																								
MUNSTER	0.00	13 603.00	13 603.00																								
TOTAUX	0.00	17 919.00	17 919.00																								
18 février 2020	<u>Délibération : Renouvellement convention d'occupation d'un terrain pour le captage d'une source et le passage de conduites d'eau au lieu-dit Salzbach – Ferme-Auberge du Salzbach – M. PIERREZ Yvan</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACCORDER le renouvellement de cette convention d'occupation au profit de la Ferme-Auberge du Salzbach, représentée par M. PIERREZ Yvan ; DE FIXER comme suit les principales conditions de ce renouvellement : • Origine : 1^{er} janvier 2020 • Durée : 9 ans et terme de la concession au 31/12/2028 • Redevance annuelle (selon tarifs fixés par le conseil municipal) : ✓ Captage : 52,50 € (tarif 2020) ✓ Conduite enterrée : 0,21 €/ml x 280 ml, soit 58,80 € (tarif 2020) Soit une redevance annuelle totale de 111,30 € • Révisions : annuelles, en fonction de l'évolution des tarifs votés par le conseil municipal. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention usuelle.	27/02/2020																									

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
18 février 2020	<u>Délibération : Lancement de la procédure de cession d'une partie d'un sentier rural situé entre la rue Jean Matter et la voie ferrée</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE CONSTATER la désaffectation de la partie basse de ce sentier rural située entre la rue Jean MATTER et la voie ferrée matérialisée en rouge sur le plan ci-dessus ; DE VALIDER la procédure de cession de cette partie du sentier prévue par l'article L.161-10 du Code Rural. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre la procédure d'enquête publique pour cette cession.	27/02/2020
18 février 2020	<u>Délibération : Acquisition du bien immobilier sur la parcelle 179/24, section 12, par la CCVM - Résiliation du bail emphytéotique avec la société CLELIX à MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ÉMETTRE un avis favorable sur l'acquisition par la CCVM des bâtiments sur la parcelle 179/24 section 12, ainsi que la valeur résiduelle du bail emphytéotique n°23196 du 27 mai 2009 pour un montant maximum de 260 000 € HT ; DE VALIDER que cette cession entraîne la résiliation du bail emphytéotique n°23196 du 27 mai 2009 en cours entre la Ville de MUNSTER et la SCI CLELIX ; D'ACTER que la CCVM se réserve le droit d'entamer des négociations sur le prix de vente en fonction des résultats de l'étude de diagnostic de pollution des sols qui sera produite par le vendeur ; D'ACTER que la vente devra se faire avant le 31 mars 2020, faute de quoi les loyers dus au titre du bail emphytéotique seront appelés rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 par la CCVM ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.	27/02/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE		
18 février 2020	<u>Délibération : Avenant aux marchés de réhabilitation du bâtiment « le Prêlat » - Aménagement d'une médiathèque communale</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE PASSER l'avenant n° 2 d'un montant de 1 511,50 € HT du lot n° 11 – Peinture pour le marché de réhabilitation du bâtiment « Le Prêlat » pour l'aménagement d'une médiathèque communale signé avec LAMMER, passant le montant du marché initial de 28 691,52 € HT à 31 253,02 € HT ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.	27/02/2020		
4 mars 2020	<u>Informations brèves du Maire</u> <u>Coronavirus</u> <u>Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER</u> <u>Retour activités médiathèque</u> <u>Carrefour de la rue des Artisans</u>	-		
4 mars 2020	<u>Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2020</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 18 février 2020.	-		
4 mars 2020				
<u>Administration générale</u>				
<u>Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal</u>				
<u>Information : marchés à procédure adaptée</u>				
-				
Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
19.028	Fourniture et Pose de cavurnes au cimetière	BASSO Franc	15 000.00 €	19.12.2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 mars 2020	<u>Délibération : Démission de Madame Edith HUSSER, adjointe, réduction du nombre d'adjoints</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : DE NE PAS REMPLACER Madame Edith HUSSER, au poste de troisième adjointe ; DE REDUIRE À SIX le nombre d'adjoints jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal.	09/03/2020
4 mars 2020	<u>Délibération : Organisation de la semaine scolaire – Année 2020-2021</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER la grille horaire hebdomadaire définie ci-dessus pour les écoles de la Ville de MUNSTER pour la rentrée scolaire 2020-2021 ; D'AUTORISER le Maire à soumettre cette organisation à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Haut-Rhin ; D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.	10/03/2020
4 mars 2020	<u>Finances</u> <u>Budget primitif 2020 – Ville de MUNSTER</u> Les points 5.1.1. à 5.1.6 ont été examinés par la commissions de l'administration générale et des finances et de la commission des travaux, réunies conjointement le 20 février dernier, et qui ont donné un avis favorable à l'unanimité à leur approbation par le conseil municipal. <u>Information : Section de fonctionnement</u> Le conseil municipal : PREND CONNAISSANCE de l'Information : Section de fonctionnement.	10/03/2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																					
4 mars 2020																							
<u>Délibération : Fiscalité directe locale</u>		10/03/2020																					
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :																							
DE FIXER le produit de la fiscalité directe locale à 1 554 529 €, avec un maintien des taux des deux taxes locales au niveau de 2019 :																							
<table><tr><th>Taxes</th><th>Bases prévisionnelles provisoires 2020</th><th>Taux 2020</th><th>Produit attendu pour 2020</th></tr><tr><td>Taxe d'habitation</td><td>5 141 000,00</td><td>Fixé par la loi</td><td>686 324,00</td></tr><tr><td>Taxe foncière bâti</td><td>6 134 000,00</td><td>13,730%</td><td>842 198,00</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâti</td><td>30 500,00</td><td>85,270%</td><td>26 007,00</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>11 305 500,00</td><td></td><td>1 554 529,00</td></tr></table>				Taxes	Bases prévisionnelles provisoires 2020	Taux 2020	Produit attendu pour 2020	Taxe d'habitation	5 141 000,00	Fixé par la loi	686 324,00	Taxe foncière bâti	6 134 000,00	13,730%	842 198,00	Taxe foncière non bâti	30 500,00	85,270%	26 007,00	TOTAL	11 305 500,00		1 554 529,00
Taxes	Bases prévisionnelles provisoires 2020	Taux 2020	Produit attendu pour 2020																				
Taxe d'habitation	5 141 000,00	Fixé par la loi	686 324,00																				
Taxe foncière bâti	6 134 000,00	13,730%	842 198,00																				
Taxe foncière non bâti	30 500,00	85,270%	26 007,00																				
TOTAL	11 305 500,00		1 554 529,00																				
4 mars 2020	<u>Délibération : Ressources humaines</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER le tableau des effectifs figurant à l'annexe C1 du document budgétaire ; DE RECONDUIRE la délibération prise le 9 décembre 1997 au sujet de l'octroi du complément de rémunération ; DE RECONDUIRE les avantages sociaux annexes dont les tarifs ont été votés par le conseil municipal en date du 17 décembre 2019.	10/03/2020																					
4 mars 2020	<u>Délibération : Subventions à verser</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité (Mesdames STRAUMANN, SCHMITT, Messieurs WIOLAND, GIANTI et LAEMMEL, n'ayant pris part ni au débat ni au vote décide : D'APPROUVER l'état des subventions proposées à l'annexe B1.6 du document budgétaire ; DE MAINTENIR la subvention aux écoles de musiques formant de jeunes munstériens à 80 € par élève et par an ; DE VERSER aux associations sportives formant des jeunes licenciés sportifs une subvention équivalente à celle versée par le Conseil départemental du Haut-Rhin.	10/03/2020																					

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE												
4 mars 2020	<u>Délibération : Section d'investissement</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité, (deux abstentions des Messieurs JAEGGY et HUNZINGER, décide : D'APPROUVER les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2020 ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à demander toutes subventions pour les investissements susceptibles d'en bénéficier.	10/03/2020												
4 mars 2020	<u>Délibération : Budget primitif 2020 – Ville de MUNSTER</u> Le conseil municipal, après délibération et à la majorité, après délibération et à la majorité (deux abstentions des Messieurs JAEGGY et HUNZINGER), décide : D'APPROUVER le budget primitif 2020 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure aux pages 5 et 6 de l'annexe 4 – Budget Primitif 2020 – Ville de MUNSTER.	10/03/2020												
4 mars 2020	10/03/2020 <u>Délibération : Procédure des AP/CP – Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire – Révision des montants</u> Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'ACTUALISER comme suit les chiffres de l'AP/CP concernant les travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire : <u>Autorisation de programme</u> <table><tr><td>INVESTISSEMENT</td><td></td></tr><tr><td>- Intégration des études</td><td>96 000,00 €</td></tr><tr><td>- Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école Primaire</td><td>931 300,00 €</td></tr><tr><td>FINANCEMENT</td><td></td></tr><tr><td>- Subvention DETR</td><td>280 500,00 €</td></tr><tr><td>- Autofinancement</td><td>746 800,00 €</td></tr></table>		INVESTISSEMENT		- Intégration des études	96 000,00 €	- Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école Primaire	931 300,00 €	FINANCEMENT		- Subvention DETR	280 500,00 €	- Autofinancement	746 800,00 €
INVESTISSEMENT														
- Intégration des études	96 000,00 €													
- Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école Primaire	931 300,00 €													
FINANCEMENT														
- Subvention DETR	280 500,00 €													
- Autofinancement	746 800,00 €													

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE																												
4 mars 2020																														
Suite : Délibération : Procédure des AP/CP – Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire – Révision des montants																														
<u>Crédits de paiement</u>																														
	<table><tr><td></td><td>Budget 2019</td><td>Budget 2020</td><td>Budget 2021</td></tr><tr><td>INVESTISSEMENT</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>- Intégration études</td><td>96 000,00 €</td><td></td><td></td></tr><tr><td>- Travaux</td><td>716 300,00 €</td><td>105 000,00 €</td><td>110 000,00 €</td></tr><tr><td>FINANCEMENT</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>- Subvention DETR</td><td>225 000,00 €</td><td>35 000,00 €</td><td>20 500,00 €</td></tr><tr><td>- Autofinancement</td><td>587 300,00 €</td><td>70 000,00 €</td><td>89 500,00 €</td></tr></table>		Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	INVESTISSEMENT				- Intégration études	96 000,00 €			- Travaux	716 300,00 €	105 000,00 €	110 000,00 €	FINANCEMENT				- Subvention DETR	225 000,00 €	35 000,00 €	20 500,00 €	- Autofinancement	587 300,00 €	70 000,00 €	89 500,00 €	
	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021																											
INVESTISSEMENT																														
- Intégration études	96 000,00 €																													
- Travaux	716 300,00 €	105 000,00 €	110 000,00 €																											
FINANCEMENT																														
- Subvention DETR	225 000,00 €	35 000,00 €	20 500,00 €																											
- Autofinancement	587 300,00 €	70 000,00 €	89 500,00 €																											
4 mars 2020	Délibération : Demandes de subventions- Travaux d'aménagement des abords du Prêlat par la création du Jardin des ruines de l'Abbaye Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'AUTORISER le lancement d'un marché de maitrise d'ouvrage pour ce projet des Jardins de l'Abbaye ; D'APPROUVER le plan de financement et de voter les crédits nécessaires à l'occasion du budget supplémentaire 2020 ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toutes les demandes de subventions notamment auprès de la Préfecture au titre du contrat de ruralité DSIL et du Conseil départemental du Haut-Rhin ; D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.	10/03/2020																												
4 mars 2020	<u>Domaines</u> Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2020-2021 Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide : D'APPROUVER les propositions de plans de chasse des quatre lots de chasse de Munster pour la campagne de chasse 2020-2021.	10/03/2020																												

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DATE DE LA REUNION	OBJET	DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE LE
4 mars 2020	<u>Suite : Délibération : Attribution des plans de chasse pour la campagne de chasse 2020-2021</u> DE RECONDUIRE l'obligation pour les chasseurs de présentation par corps des chevreuils (chevrettes et chevrillards) pour la campagne de chasse 2020-2021, avec indication par le chasseur du poids de l'animal tué ; D'INTERDIRE l'agrainage, l'affouragement et toute autre forme de nourrissage, à l'exception de la krrung (appât pour l'affût du sanglier) telle qu'elle est décrite dans le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique pour la période 2019-2025 ; DE DEMANDER aux locataires de déposer en mairie les plans de localisation des postes de krrung, au 1/25000 ou au 1/10000, en les numérotant sur une carte, avec la précision de la plage horaire de distribution pour chaque poste.	

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
03/01/2020	Arrêté de circulation place du 11 Novembre le 04 janvier 2020
10/01/2020	Portant autorisation n° 3 d'exploiter un taxi immatriculé sous le numéro FM-038-CQ de marque PEUGEOT 5008
10/01/2020	Arrêté de circulation Grand'rue le 13 janvier 2020
10/01/2020	Arrêté de circulation rue du chemin de Fer du 13 janvier au 27 mars
10/01/2020	Arrêté de circulation chemin du Walsbach au droit du n°25 du 14 au 17 janvier
20/01/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 25 et 26 janvier 2020 société de musique Ilienkopf à la salle des fêtes.
27/01/2020	Arrêté de circulation 39 rue de Luttenbach entre le 28/01 et le 14/02 – TP Zuliani
27/01/2020	Arrêté de circulation et stationnement 10 rue Madame Blanche entre le 28/01 et le 14/02 – TP Zuliani
27/01/2020	Arrêté de circulation rue du Presbytère entre le 28/01 et le 14/02 – TP Zuliani
27/01/2020	Arrêté de circulation et stationnement rue des Clefs entre le 28/01 et le 14/02 – TP Zuliani
27/01/2020	Arrêté de circulation 39 rue du 9 ^{ème} Zouaves du 10 au 13 février - Guth
27/01/2020	Arrêté de circulation et de stationnement des rues Place du marché, Saint Grégoire, Sébastopol, Dôme, Presbytère, Didio, lors des travaux de sécurisation des nids de cigognes, et rue Saint Léger, rue Alfred Hartmann, rue de l'Eglise, (tronçon entre la rue Saint Léger et la RD417), rue Robi Wetzel, rue de la Mairie, Grand'rue (RD417) pour l'entretien des toitures de bâtiments communaux et privés du 29 janvier au 05 février 2020
27/01/2020	Arrêté de circulation Place du Marché du 03 au 14 février 2020
28/01/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 29 février 2020 société Kiwanis Club » à la salle des fêtes.
30/01/2020	Arrêté portant sur la mise en place de places de livraison
31/01/2020	Arrêté de circulation rue Saint Grégoire au droit du n°20 le 19/02
10/02/2020	Arrêté de circulation rue du Général de Lattre (n°49) le 12 février 2020 – Cottel
10/02/2020	Arrêté de circulation rue 9 ^{ème} Zouaves 18 février 2020 - ERT
10/02/2020	Arrêté de circulation Grand'rue et Pfeffel 26/02/2020 - ERT
10/02/2020	Arrêté d'interdiction d'accès aux parcs communaux
10/02/2020	Arrêté manifestation « Réduction minerais de fer » le 7 et 8 mars 2020
10/02/2020	Arrêté Carnaval des enfants le dimanche 1 ^{er} mars 2020
17/02/2020	Arrêté de circulation rue 9 ^{ème} Zouaves 27 février 2020 - ERT
17/02/2020	Arrêté de circulation rue Marcel Haedrich les 19 et 20 février - Pontiggia
17/02/2020	Arrêté de circulation rue Pfeffel du 18 au 21 février 2020 – Fritsch charpente
17/02/2020	Arrêté de circulation rue de la Fecht le mercredi 19 février 2020 - Budinger
21/02/2020	Autorisation de débit de boissons pour le bal des citoyens.
21/02/2020	Arrêté de circulation rue Marcel Haedrich les 24 et 25 février - Pontiggia
25/02/2020	Arrêté temporaire autorisant l'exploitation d'une licence de débit de boissons pour le 6 et 7 mars 2020 l'association « Wormsawackes » à la salle des fêtes.
26/02/2020	Arrêté de circulation rue Sébastopol du 27 au 28 février 2020 - Pontiggia
02/03/2020	Arrêté portant sur le stationnement réservé au personnel mairie sur le parking de la façade Nord de l'Hôtel de ville.
02/03/2020	Arrêté de circulation chemin du Heidenbach du 04 au 05 mars 2020 - Pontiggia

ARRETES DU MAIRE

DATE	OBJET
02/03/2020	Arrêté de circulation et de stationnement rue du Soli du 04 mars au 03 avril 2020
02/03/2020	Arrêté de circulation rue 9 ^{ème} Zouaves du 9 au 27 mars 2020 - Guth
04/03/2020	Arrêté de circulation rue Louis Joseph Blanc du 06 au 09 mars – n°29 – Pontiggia
04/03/2020	Arrêté de circulation rue de la République le 09 mars – Pontiggia
09/03/2020	Arrêté implantation panneau STOP rue des Artisans et interdiction de bifurquer à gauche.
09/03/2020	Arrêté de fermeture de l'école de musique et de danse de la Vallée
12/03/2020	Arrêté de circulation rue de Luttenbach n°44 lundi 16 mars – Pontiggia
12/03/2020	Arrêté de circulation rue de la salle des fêtes dimanche 15 mars